



Conseil économique et social

Distr. générale
21 novembre 2007
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-sixième session

6-15 février 2008

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi du Sommet mondial pour le développement

social et de la vingt-quatrième session

extraordinaire de l'Assemblée générale :

thème prioritaire : promotion du plein emploi

et d'un travail décent pour tous

Déclaration présentée par les Sœurs de Notre-Dame de Namur, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

1. En 2006-2007, le Comité des ONG pour le développement social a mené une enquête auprès des organisations non gouvernementales pour savoir ce qui, selon elles, constituait des pratiques efficaces en matière « d'emploi et de travail décent ». Le Comité a reçu 51 réponses à cette enquête représentant 37 pays : 22 réponses en provenance de pays d'Afrique, 10 de pays d'Asie, 8 de pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, 1 d'Australie, 5 de pays d'Europe et 5 de pays d'Amérique du Nord.
2. Les projets décrits dans ces réponses illustrent les initiatives en matière d'emploi et de travail décent qui peuvent être considérées comme ayant réussi à offrir un degré d'autonomie aux collectivités locales et à réduire la pauvreté. Elles ciblent et font participer les familles, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les enfants, les anciens soldats, les personnes handicapées, les malades mentaux et les anciens prisonniers.
3. Ces projets sont axés sur l'éducation, la formation et le perfectionnement, la planification financière et le microcrédit, l'apprentissage de l'autonomie, la mobilisation et les conditions d'emploi. Faisant fond sur les données tirées de l'enquête qui illustrent les activités sur le terrain telles que décrites par les

* E/CN.5/2008/1.



répondants, le Comité a établi un résumé des recommandations pour aider les gouvernements à préparer la session de 2008 de la Commission du développement social et à définir leurs grandes lignes d'action.

4. À l'appui du Résumé du Président et des objectifs du Millénaire pour le développement et après avoir analysé avec soin les projets présentés et les enseignements tirés et conscients que la croissance économique ne saurait être le principe directeur des politiques d'intérêt public, nous souhaiterions recommander aux gouvernements de:

- 1. Collaborer avec les organisations non gouvernementales et les parties prenantes qui favorisent les possibilités de l'emploi;**
- 2. Veiller à ce que les parties prenantes prennent part aux activités de lancement, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de tous les projets;**
- 3. Veiller à l'égalité des sexes et promouvoir le nouveau rôle des femmes et des filles en reconnaissant la contribution spécifique des femmes et des enfants au plein succès des projets;**
- 4. Veiller à l'éducation et à la participation au niveau local en fonction des intérêts et des aptitudes des participants;**
- 5. Compléter le financement apporté par les organisations non gouvernementales et les entreprises;**
- 6. Garantir le financement pour aider, instruire et former les participants;**
- 7. Collaborer avec d'autres sources de financement telles que société civile, entreprises et fondations;**
- 8. Fournir les infrastructures nécessaires – routes, eau et électricité – et les services de santé et d'assainissement voulus;**
- 9. Veiller au respect des textes juridiques concernant les travailleurs tels qu'énoncés par l'Organisation internationale du Travail;**
- 10. S'engager à défendre les droits fondamentaux de l'homme tels que consacrés dans les instruments acceptés y relatifs.**

Nous espérons que les gouvernements traduiront ces recommandations dans des politiques pertinentes.

Déclaration entérinée et appuyée par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, énumérées ci-après :

**Association internationale des charités,
Association internationale des écoles de service social,
Citizens United for the Rehabilitation of Errants,
Communauté internationale Bahá'í,
Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul,
Dominican Leadership Conference,
Fédération Elizabeth Seton,
International Presentation
Association of the Sisters of the Presentation,
Missions salésiennes,
Pax Romana,
School Sisters of Notre-Dame,
Sisters of Mercy of the Americas,
UNANIMA International, et
Vivat International**
